

**Au temps de St-Vincent-de-Paul
... et aujourd'hui**

Numéros déjà parus et disponibles

- | | |
|--|------------------------------------|
| 17. La prière. | 27. L'argent. |
| 18. La foi. | 28. La paix. |
| 19. Dieu. | 29. La simplicité. |
| 20. Jésus-Christ. | 30. L'humilité. |
| 21. L'Évangile. | 31. La charité. |
| 22. La prédication. | 32. La douceur. |
| 23. Du catéchisme à la catéchèse. | 33. La mortification. |
| 24. L'enfant. | 34. Le zèle. |
| 25. N° spécial
Vincent de Paul 1581-1981. | 35. Les « nouveaux » ... pauvres ? |
| 26. Le travail. | 36. La mission I. |

Vincent de Paul 1581-1981, « Ouvrage de réflexion suscitée par une vie. Et quelle vie ! » (livre 204 pages, illustré ; **30 F plus les frais** de port et d'emballage). Comme nous ne passons pas par un éditeur, nous comptons sur vous pour le diffuser et le faire connaître.

**Avez-vous pensé à vous réabonner pour 1986 ?
Sinon, faites-le sans tarder. Merci.**

Pour toute correspondance, pour les abonnements
et réabonnements, s'adresser à :

**ANIMATION VINCENTIENNE,
19, rue Pasteur
33110 LE BOUSCAT**

L'abonnement, qui comprend trois numéros par an, se fait à l'année légale (de janvier à décembre) : **35 F minimum**.

Les numéros commandés sont envoyés au prix de **12 F le cahier plus les frais d'envoi**.

C.C.P. Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463.09 M.

Les abonnements annuels partent du 1^{er} janvier.

Vers la Mission des laïcs

« L'Eglise s'évangélise par une conversion et une rénovation constante pour évangéliser le monde avec crédibilité » (*Exhortation Apostolique sur l'Évangélisation*, Paul VI).

Dans l'éditorial Mission I, nous vous annonçons le prochain cahier, celui-là, sur la mission en Eglise avec les laïcs, caractérisé pour saint Vincent par :

- les Confréries de la Charité,
- Marguerite Naseau,
- les Filles de la Charité (« Famille séculière »).

C'est un sujet d'actualité dans l'Eglise d'aujourd'hui, qui prépare le synode sur la mission des laïcs, prévu pour 1987.

Guy Régnier, auteur de *L'Apostolat des laïcs*, présente le chemin parcouru depuis le concile dans cette recherche en vue de la responsabilisation des laïcs.

Du diocèse de Dax, secrétaire général de l'épiscopat français depuis 1981, son expérience comme aumônier de divers mouvements (de jeunes, J.E.C., scoutisme, J.O.C., J.O.C.F. ; et d'adultes, A.C.G.H., A.C.O., A.C.I., équipes enseignantes, etc.) en fait un expert dans ce domaine.

Vous trouverez, dans ce cahier, sa réflexion sur le thème développé ici.

Le génie de saint Vincent, fut **d'animer et d'organiser**, à partir du regard porté sur les pauvretés et les besoins, les idées, les initiatives ou les questions des laïcs rencontrés dans l'Eglise de son époque.

Son intuition lui permet de découvrir chez l'autre la moindre ressource **à faire grandir**, pour le service des pauvres.

«... Dans les siècles passés, à chaque crise de l'Eglise, il était répondu par le surgissement d'un nouveau courant monastique réformateur. Les XX^e et XXI^e siècles seront les siècles des laïcs... Avoir la foi, la recevoir de l'Esprit, c'est partir et repartir sans cesse des hommes et des femmes, des enfants et des jeunes qui surgissent et resurgissent aujourd'hui. » Guy REGNIER, *L'Apostolat des laïcs* (p. 228).

Or, vous êtes le corps du Christ et vous, vous êtes ses membres chacun pour sa part. (1 Co 12, 27)

Les laïcs un rôle non négligeable ?

PRESENTATION D'ENSEMBLE DU THEME

A la fin du XVI^e siècle, les laïcs jouaient dans l'Eglise un rôle non négligeable. Certains avaient des droits de présentation de candidats pour la nomination à divers bénéfices (cures et autres).

D'autres, géraient des œuvres de charité, fondations pieuses pour le soin des malades ou des vieillards. Les hospices de Beaune, fondés en 1444 par un pieu laïc Nicolas Rollin et sa femme, et administrés par les laïcs, sont un cas parmi d'autres. Mais il arrivait aussi que le zèle des laïcs pour les choses de la foi fut un zèle indiscret et se mêlât de politique. Nombreux furent ceux qui se jetèrent à corps perdu, l'épée au poing dans la aventure de la Ligue et, plus tard, dans l'opposition à Henri de Navarre, le futur Henri IV.

Après les ruines morales et religieuses de ce siècle de réformes et de luttes, il fallut bien reconstruire et aucune bonne volonté n'était de trop.

Des communautés religieuses avaient été fondées récemment pour des buts précis d'action charitable ou sociale : sans remonter très haut on peut citer les frères de Saint Jean de Dieu, les pères de Saint Camille de Lellis pour le soin des malades, les pères des Ecoles pies pour l'enseignement, puis les Jésuites.

Mais il apparut au début du XVII^e siècle qu'une œuvre d'envergure comme la rechristianisation de la société ne pourrait être menée à bien **qu'avec la collaboration de tout un laïcat.**

Dans son « introduction à la vie dévote », saint François de Sales, propose la perfection non plus seulement aux personnes retirées du monde dans le silence du cloître, ou à ceux qui s'engageaient dans les ordres au service de l'Eglise mai, dit-il, à tous ceux qui vivent au milieu des embarras du siècle : en ville, à la cour, aux champs, à l'armée et chez eux « ès ménages... ». Ce sont eux qui seront les piliers de la nouvelle société chrétienne.

C'est parmi ces laïcs soucieux de perfection, dans leur vie privée et leur vie publique au service de l'Etat, que vont se recruter les membres de la compagnie du Saint Sacrement, c'est parmi eux que mûriront des moissons de sainteté à l'exemple de Mme Acarie et de ces femmes admirables qui, plus tard, seconderont M. Vincent.

François de Sales avait pensé pouvoir mettre au service des pauvres pour les visiter et les aider, une association de femmes pieuses ; il fut obligé de les organiser en une communauté de religieuses cloîtrées. Mais les principes qu'il avait énoncés, et l'échec subi dans leur application ne furent pas perdus, du moins pour son admirateur et ami M. Vincent.

Quand M. Vincent se fut « converti » et cela ne se fit pas en un jour, quand il eut cessé de rechercher de bons bénéfices en vue d'un confortable établissement et qu'il eut à plusieurs reprises rencontré Jésus-Christ en la personne des pauvres, il se rendit compte de l'immensité de la tâche, « le pauvre peuple meurt de faim et se damne ».

Il ne s'agissait pas de quelques cas isolés à secourir mais **il fallait redonner les pauvres à l'Eglise et l'Eglise aux pauvres.**

Au retour de missions dans la région parisienne au cours desquelles il s'était dépensé avec les siens jusqu'à l'épuisement, il lui arrivait, rentrant à Paris, d'être presque découragé devant l'étendue de champ de misères matérielles et spirituelles à secourir : « Je songeais que les portes de la ville dussent m'écraser... » (XI, 445).

Il jugea rapidement qu'il fallait **organiser** de manière méthodique **avec des laïcs**, l'assistance aux pauvres, et ce fut partout où passait la mission, une floraison de « charités », jusqu'à la cour où les plus grandes dames du royaume se firent un honneur de servir les pauvres. Elles prirent en charge toutes sortes de besoins, y compris l'assistance aux enfants trouvés. Elles engagèrent même leurs maris ou leurs frères dans une organisation mise sur pied pour assister la noblesse réfugiée à Paris, venant de Lorraine et des provinces ravagées par la guerre.

Mais débordées par l'ampleur des tâches qui se présentaient, ces dames ne pouvaient tout faire par elles-mêmes.

Guidé par les circonstances, saint Vincent organisa une association stable de filles qui se présentèrent d'elles-mêmes pour le service des pauvres. Il les plaça sous la conduite de Louise de Marillac, mais se souvenant de ce qui était arrivé à saint François de Sales, et à ses visitandines, il évita à tout prix d'en faire des religieuses.

Saint Vincent avait compris que ce siècle où trop souvent la force et la violence étaient reines, manquait de cœur. Tous ces maux que l'orgueil et la brutalité des hommes provoquaient sous des prétextes aussi vains que l'honneur ou même la religion, seules des femmes pourraient par leur douceur ou leur tendresse les réparer.

S'il y eut des « charités » d'hommes et des « charités mixtes », la plupart de celles qui furent fondées étaient composées de femmes.

C'est à travers elles, à travers ce laïcat innombrable qu'elles constituaient, que la société du XVII^e siècle s'est peu à peu transformée, polissée et adoucie.

Des économistes, dont Jean Fourastié, estiment que c'est grâce à François de Sales et surtout à M. Vincent et à l'influence qu'il exerça sur ce laïcat lancé dans un vaste mouvement de charité et de solidarité, que la société française de la fin du XVII^e siècle et celle du XVIII^e atteignirent à un rare équilibre sur le plan chrétien et humain, dans la douceur des mœurs et le raffinement des rapports sociaux, qui assurèrent en partie son rayonnement à travers l'Europe.

Nous sommes à une toute autre période de l'histoire du monde et de l'Eglise. La renaissance religieuse du XIX^e siècle continuée au XX^e, nous avait habitués au « temps des clercs » c'est-à-dire à la puissance d'un clergé assumant presque toutes les charges dans une Eglise de chrétienté.

Aux laïcs qui entreprenaient quelque chose, aux mouvements et groupes divers, il fallait un mandat de l'épiscopat et Dieu sait si cette affaire de mandat a fait couler beaucoup d'encre. Seuls peut-être les mouvements vincentiens : conférences de saint Vincent et Dames de la Charité avaient grâce à leurs statuts, conservés une relative liberté d'action.

Or nous n'en sommes plus là ; les clercs voudraient retenir le pouvoir qu'ils ne le pourraient plus, leur petit nombre ne leur permettrait pas.

Mais de plus, le Concile Vatican II a donné son autonomie au laïcat : **l'Eglise c'est d'abord le peuple de Dieu, les clercs sont à son service.**

C'est au laïcat à s'organiser, avec bien entendu l'aide du clergé, pour que soient assurés dans l'Eglise et chacune des cellules d'Eglise que sont les paroisses, les quatre rôles fondamentaux sans lesquels l'Eglise ne serait plus elle-même : la prière, la transmission de la foi, la présence au monde ou évangélisation, et la charité.

Par le rôle important qu'il a su en son siècle donner aux laïcs, saint Vincent s'est révélé un précurseur. Son héritage spirituel doit nous mettre très à l'aise dans l'application de Vatican II.

Puissions-nous contribuer de toutes nos forces à la prise de responsabilité et à la formation du laïcat dont va dépendre demain l'avenir de l'Eglise.

**Entre ceux qui furent fermes à suivre Notre-Seigneur,
il se trouva des femmes aussi bien que des hommes,
qui le suivirent jusqu'à la croix ;
elles n'étaient pas apôtres.**

**Elles allaient d'un côté et d'autre pour subvenir
aux besoins, non seulement des ouvriers de l'Évangile,
mais des fidèles nécessiteux.**

Saint-Vincent et la Mission (II)

L'œuvre missionnaire de saint Vincent repose sur deux piliers indissociables : Folleville et Châtillon, « la mission et la charité », événements de 1617 déterminants pour la vie et le charisme vincentiens.

Précédemment, nous avons vu saint Vincent soucieux de travailler avec d'autres prêtres. Depuis l'expérience de Châtillon, chaque mission se clôture par l'organisation d'une confrérie de la charité, saint Vincent ayant compris que **les laïcs ont un rôle irremplaçable à jouer** dans l'évangélisation et le service des pauvres (première partie). Plus tard, **une femme, pauvre d'entre les pauvres, l'aménera à affiner l'intuition et l'expérience de Châtillon** (deuxième partie) en lui révélant **la nécessité d'un regroupement de véritables servantes des pauvres** (troisième partie).

1. SAINT VINCENT ET LES CONFRERIES

Châtillon est aux laïcs ce que Folleville est aux prêtres. Après l'expérience de janvier 1617, saint Vincent rassemble des prêtres pour un travail efficace d'évangélisation. En août 1617, devant la disponibilité et l'action des laïcs, il prend conscience de la nécessité de les organiser pour une efficacité missionnaire à long terme.

Laissons-le nous relater cet épisode fondateur : le « **on** » employé souligne bien l'initiative des laïcs et l'intuition de saint Vincent :

« Il en sortit... plus de cinquante »

« J'étais curé en une petite paroisse, quoiqu'indigne. On me vint avvertir qu'il y avait un pauvre homme malade et très mal accommodé en une pauvre grange, et cela lorsque j'étais sur le point d'aller faire le prône. On me dit son mal et sa pauvreté de telle sorte que, pris de grande compassion, je le recommandai fortement et avec tant de ressentiment, que toutes les dames en furent touchées. Il en sortit de la ville plus de cinquante ; et moi je fis comme les autres, le visitai et le trouvai en tel état que je jugeai à propos de le confesser ; et comme je portais le Saint Sacrement, je rencontrai des femmes par troupes et Dieu me donna cette pensée : « Ne pourrait-on point réunir ces bonnes dames et les exhorter à se donner à Dieu pour servir les pauvres malades ? » Ensuite de cela, je leur montrai que l'on pourrait secourir ces grandes nécessités avec grande facilité. Aussitôt, elles s'y résolurent. » [IX, 208-209]

« Les dames... se sont charitablement associées »

« Jésus Maria.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Ce jour d'hui, vingt troisième d'août mille six cents dix sept, les dames sousnommées se sont charitablement associées pour assister les pauvres malades de la présente ville de Châtillon, chacune à leur tour, ayant, d'un commun accord, résolu entre elles qu'une d'icelles prendra le soin, un jour entier seulement, de tous ceux qu'elles auront avisés, par ensemble avoir besoin de leur aide. En quoi elles se proposent deux fins, à savoir : *d'aider le corps et l'âme* ; le corps en le nourrissant et en le faisant médeciner, et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort et à bien vivre ceux qui guériront. Et pour ce que la Mère de Dieu étant invoquée et prise pour patronne aux choses d'importance, il ne se peut que tout n'aille à bien et ne redonde à la gloire du bon Jésus son Fils, les dites dames la prennent pour patronne et protectrice de l'œuvre et la supplient très humblement d'en prendre un soin spécial, comme aussi saint Martin et saint André, vrais exemples de charité, patrons dudit Châtillon ; et commenceront, Dieu aidant, à travailler au bon œuvre dès demain jour de la fête Saint-Barthélémy, selon l'ordre qu'elles sont ici inscrites.

Premièrement, Madame la Châtelaine pour son jour ;

la dame Philiberte, femme du sieur des Hugonnières ;

Benoîte, fille du sieur Ennemond Prost ;

la dame Denise Beynier, femme du sieur Claude Bouchour ;

une des filles de la dame Perra ;

la dame Colette ;

et enfin Mademoiselle de la Chassaigne ; après laquelle Madame la Châtelaine commencera à prendre le même soin pour un autre jour et ainsi les autres alternativement, selon l'ordre susdit. » [XIV, 125-126]

Avec le temps, cette première confrérie se structure davantage ; elle se donne un règlement en novembre-décembre 1617 soulignant la double priorité vincentienne, le service corporel et spirituel des pauvres :

« Disposées à se joindre en un corps »

« Comme ainsi soit que la charité envers le prochain soit une marque infailible des vrais enfants de Dieu, et qu'un des principaux actes d'icelle soit de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques pieuses demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu d'être de ses vraies filles, ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquels ont parfois beaucoup souffert, plutôt par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables.

Mais, parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si, pour le maintenir, elles n'ont quelque union et liaison spirituelle ensemble, *elles se sont disposées à se joindre en un corps* qui puisse être érigé en une confrérie, avec les règlements suivants, le tout néanmoins sous le bon plaisir de monseigneur l'archevêque, leur très honoré prélat, auquel cet œuvre est entièrement soumis.

Ladite confrérie s'appellera *la confrérie de la Charité*, à l'imitation de l'hôpital de la Charité de Rome ; et les personnes dont elle sera principalement composée, *servantes des pauvres ou de la Charité.* »

[XIII, 423]

Une dizaine de règlements de charité de femmes sont recensés. L'histoire pourrait retenir aussi les tentatives de saint Vincent d'organiser des charités mixtes. Trop tôt, des difficultés surviendront qui feront cesser ces expériences, mais **il est frappant de constater le souci de saint Vincent d'intéresser tous les laïcs de son temps au service missionnaire de la charité.** Celle de Joigny (1621) est typique du genre et l'insistance sur « les vraiment pauvres » et « vraiment malades » accuse encore la priorité vinctienne :

« **L'association n'étant instituée que pour les personnes vraiment pauvres et vraiment malades, les officiers n'admettront aux aumônes de l'association que ceux et celles qu'ils jugeront en leur conscience *vraiment pauvres*, et les officières, que ceux et celles qu'elles jugeront aussi en leur conscience *vraiment pauvres et malades.*** » [XIII, 453]

Saint Vincent doit sans cesse inciter les dames à rester fidèles à leurs engagements et à l'esprit dans le service concret des pauvres et cela jusqu'au bout. **L'épisode de l'exhortation aux dames chargées des enfants trouvés, rendu célèbre par la voie de Pierre Fresnay, reste un modèle de cette ténacité :**

« La compassion et la charité »

« **Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; *leur vie et leur mort sont entre vos mains* ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en douter.** » [XIII, 801]

Marguerite Naseau " La première "

Le 22 janvier 1645, saint Vincent relate aux Filles de la Charité l'origine "divine" de leur compagnie: Châtillon est bien leur berceau. Or sa conférence de 1645 prend tout à coup un relief saisissant quand **il insiste sur le rôle "d'une bonne fille des champs"**. Il poursuit en effet:

« Une bonne fille de village »

« Ensuite cette charité est établie à Paris pour y faire ce que vous voyez. Et tout ce bien vient de là. Je n'y avais pas pensé davantage. C'est Dieu, mes filles, qui l'avait voulu, et saint Augustin assure que, quand les choses arrivent de la sorte, c'est Dieu qui le fait. En cette ville de Paris, quelques dames eurent ce même désir d'assister les pauvres de leur paroisse ; mais, quand on en vint à l'exécution, elles furent bien empêchées de leur rendre les services bas et pénibles. Dans les missions, je fis rencontre d'une bonne fille de village qui s'était donnée à Dieu pour enseigner les filles de côté et d'autre. *Dieu lui inspira la pensée de me venir trouver. Je lui proposai le service des malades. Elle accepta aussitôt avec plaisir, et je l'adressai à Saint-Sauveur, qui est la première paroisse de Paris où la charité a été établie.*

[IX, 209]

« La première... à... montrer le chemin »

Marguerite Naseau, de Suresnes, est *la première sœur qui ait eu le bonheur de montrer le chemin aux autres, tant pour enseigner les jeunes filles, que pour assister les pauvres malades, quoiqu'elle n'ait eu quasi d'autre maître ou maîtresse que Dieu. Ce n'était qu'une pauvre vachère sans instruction.* » [IX, 77]

Plusieurs fois, saint Vincent reviendra sur le rôle de Marguerite Naseau. Le 25 décembre 1648, il décrit fort bien le processus qui le fait passer des « dames » à de vraies « servantes des pauvres » :

« Cette bonne fille... désira être en cet emploi »

« Les dames de Saint-Sauveur eurent la confrérie de la Charité en leur paroisse ; elles servaient les pauvres elles-mêmes, portaient la marmite, les remèdes et tout le reste ; et comme la plupart étaient de condition et avaient mari et famille, elles étaient souvent incommodée de ce port, de sorte que cela les rebutait, et *elles parlèrent de trouver quelques servantes qui fissent cela pour elles. Cette bonne fille, entendant parler de ce projet, désira être en cet emploi et y fut reçue par le*

dames. Celles des autres paroisses en désirèrent autant et me demandèrent d'en avoir, s'il y avait moyen. Mademoiselle Le Gras, à qui Dieu avait donné le zèle qu'elle a eu toute sa vie pour sa gloire, fut priée de les prendre sous sa conduite pour les dresser à la dévotion et à la manière de servir les pauvres. On leur prit une maison. Voilà comme cela s'est fait, sans que personne en eût dessein ; car la bonne fille qui l'a commencé n'y pensait nullement ; de sorte, mes filles, que *Dieu vous a assemblées lui-même d'une manière toute pleine de mystères* et si excellente que personne du monde n'y a jamais rien trouvé à redire. » [IX, 456]

En 1653, au soir de sa vie, lorsque saint Vincent veut définir l'esprit de la compagnie des Filles de la Charité, il revendique encore pour Marguerite Naseau le rôle de pionnière :

« Une fille qui voulut... porter le pot aux malades »

« Ce n'est pas Mademoiselle Le Gras, ce n'est pas moi, ce n'est pas M. Portail, *c'est Dieu qui a donné cet esprit* à de grandes saintes, maintenant au ciel, car nous pouvons croire qu'il y en a. Si Mademoiselle Le Gras y a apporté quelque chose, si M. Portail ou moi y avons fait quelque chose, hélas ! Nous y avons plutôt apporté empêchement. C'est Dieu qui est l'auteur des œuvres dont on ne trouve point l'auteur. Je n'y avais jamais pensé, et par conséquent c'est Dieu qui a fait cela par lui-même.

La première Charité de dames établie dans Paris, par l'inspiration de Dieu, est celle de Saint-Sauveur. En ce temps-là une pauvre fille de Suresne avait dévotion d'instruire les pauvres. *Elle avait appris à lire en gardant les vaches.* Elle s'était procurée un A B C, et, quand elle voyait quelqu'un, elle le priait de lui montrer ses lettres ; puis elle épé-lait petit à petit ; et quand il repassait d'autres personnes, elle leur demandait de l'aider à assembler ses mots, et quand elles revenaient, elle voulait savoir si c'était bien comme cela qu'ils lui avaient recommandé de faire. Quand elle sut lire, elle se fixa à cinq ou six lieues de Paris. Nous y allâmes faire la mission ; elle se confessa à moi et me dit son dessein. » [IX, 601]

3. LES FILLES DE LA CHARITE...

« FAMILLE SECULIERE »

Tous les historiens sérieux l'admettent aujourd'hui : les Filles de la Charité sont d'origine séculière. Leurs constitutions parlent de « famille séculière », en référence à une lettre de Louise de Marillac à l'abbé de

Vaux, le 29 juin 1649 : « Je vis deux ou trois fois M. le grand Vicaire pour lui faire entendre que **nous n'étions qu'une famille séculière** » (*Ecrits spirituels*, 1983, page 292).

Qu'en est-il exactement ?

Si saint Vincent évoque Châtillon dans sa conférence déjà citée du 22 janvier 1645, c'est bien pour cerner ce caractère séculier propre à sa compagnie :

« En habit séculier »

« Il se peut dire en vérité que c'est Dieu qui a fait votre compagnie. J'y pensais encore aujourd'hui et je me disais : « Est-ce toi qui as songé à faire une compagnie de filles ? Oh ! nenni. Est-ce Mademoiselle Le Gras ? aussi peu. » Je n'y ai jamais pensé, je peux vous le dire en vérité. Et qui donc aurait eu la pensée de former en l'Eglise de Dieu une compagnie de femmes et de filles de la Charité en habit séculier ? » [IX, 208]

En 1647, saint Vincent veut faire saisir l'importance des règles des Filles de la Charité et il note, par manière de parenthèses mais avec non moins d'insistance, treize ans après la fondation :

« Un corps particulier »

« Jusqu'à présent vous n'avez point été un corps séparé du corps des dames de la confrérie de la Charité ; et maintenant, mes filles, Dieu veut que vous soyez *un corps particulier*, qui, sans être séparé pourtant de celui des dames, ne laisse pas d'avoir ses exercices et fonctions particulières. Jusque ici vous avez travaillé sans autre obligation ; et maintenant Dieu vous veut lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permis être faite de votre manière de vie et de vos règles par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Paris. »
[IX, 323-324]

Saint Vincent reconnaît « la plus-value » apportée par les règles, mais **il ne nie pas le lien « Filles-Dames »** inscrit dans le point de départ d'un laïc au service des pauvres.

Ce titre de « servantes des pauvres » l'émerveille et tandis qu'il s'en tient encore à la dénomination de confrérie, il s'écrie :

« Ah ! Le beau titre, mes filles »

« Ce sera une confrérie, qui portera le nom de confrérie des Sœurs de la Charité servantes des pauvres malades ».

Sur quoi, il s'écria doucement :

« Ah ! le beau titre, mes filles ! Mon Dieu ! le beau titre et la belle qualité ! Qu'avez-vous fait à Dieu pour mériter cela ? *Servantes des pauvres, c'est comme si l'on disait servantes de Jésus-Christ*, puisqu'il répute fait à lui-même ce qui leur est fait, et que ce sont ses membres. Et qu'a-t-il fait en ce monde, sinon servir les pauvres ? Ah ! mes chères filles, *conservez bien cette qualité*, car elle est la plus belle et la plus avantageuse que vous puissiez avoir. Savez-vous (je ne sais si je ne vous l'ai point déjà dit), savez-vous quelle qualité prend le Pape ? Son titre le plus beau et le plus vénérable, celui dont il se sert dans l'expédition des plus importantes affaires, c'est *Serviteur des serviteurs de Dieu*. On met : un tel, Clément, Urbain, Innocent, à cette heure *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Et vous, mes filles, *vous pourriez mettre Servante des pauvres, qui sont les bien-aimés de Jésus-Christ !* Saint François, quand il donna sa règle, prit le titre de mineur, qui veut dire petit. Si ce grand patriarche s'est dit petit, ne devez-vous pas tenir à grand honneur de le suivre et de vous dire *Servantes des pauvres ?* » [IX, 324-325]

« Les premières filles de villages... » commencèrent à s'unir et à s'assembler presque « **imperceptiblement** » [IX, 209]. Cette longue maturation est encore notée par saint Vincent lui-même cinq ans avant sa mort, le 8 août 1655. Il reste fidèle à sa lecture de l'événement, à l'origine « séculière » de la compagnie :

« Un petit peloton de neige »

« *Au commencement, c'était un petit peloton de neige, et cette petite compagnie s'est tellement augmentée et rendue agréable à Dieu que l'on peut assurément dire que c'est le doigt de Dieu qui a fait cet ouvrage, parce qu'elle s'étend partout. Oui, mes sœurs, votre nom s'étend en tant d'endroits qu'il est jusque en Madagascar, où l'on vous désire.* » [X, 101-102]

La boule de neige est devenue avalanche... l'avalanche de la Charité : une force venant de Dieu !

Aucun doute à avoir : les Filles de la Charité ne sont pas « religieuses », elles ne sont pas « cloîtrées ». Il précise cela sans ambages lors de l'envoi en mission de plusieurs sœurs :

« Vous lui direz que non »

« *S'il (l'évêque du pays) vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non, par la grâce de Dieu, que ce n'est pas que vous n'estimiez beaucoup les religieuses, mais que, si vous l'étiez,*

il faudrait que vous fussiez enfermées et que, par conséquent, il faudrait dire : « Adieu le service des pauvres ». *Dites lui que vous êtes de pauvres Filles de la Charité, qui vous êtes données à Dieu pour le service des pauvres, et qu'il vous est permis de vous retirer et aussi que l'on vous peut renvoyer. S'il vous demande : « Faites-vous vœu de religion ? » dites-lui : « Oh ! non, Monsieur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en pauvreté, chasteté et obéissance, les unes pour toujours, les autres pour un an. »* [IX, 533-534]

On peut croire à une extrapolation due à la facilité de parole de saint Vincent. Ce serait mal le connaître : il a codifié ce caractère séculier dans les « règles » des sœurs des paroisses (art. 2) :

« Elles ne sont pas dans une religion »

« Elles considéreront qu'elles ne sont pas dans une religion, cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur vocation. Néanmoins, à raison qu'elles sont plus exposées aux occasions de péché que les religieuses obligées à la clôture, n'ayant pour monastère que les maisons des malades et celle où réside la supérieure, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église paroissiale, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, ne devant aller que chez les malades ou aux lieux nécessaires pour leur service, pour grille la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie, et ne faisant point d'autre profession pour assurer leur vocation, et que, par cette confiance continuelle qu'elles ont en la Divine Providence et par l'offrande qu'elles lui font de tout ce qu'elles sont et de leur service en la personne des pauvres, pour toutes ces considérations elles doivent avoir autant ou plus de vertu que si elles étaient professes dans un Ordre religieux, c'est pourquoi elles tâcheront de se comporter dans tous ces lieux-là du moins avec autant de retenue et de récollection et d'édification que font les vraies religieuses dans leur couvent. » [X, 661]

En achevant cet original « séculier » des Filles de la Charité, comment ne pas citer ce passage d'une lettre écrite à Jacques de la Fosse, prêtre de la mission à Troyes, le 7 février 1660. En raison de la date, il nous apparaît comme les paroles testamentaires de saint Vincent sur le sujet :

« Que les Filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculières ; ce sont personnes de paroisses sous la conduite des curés où elles sont établies ; et si nous avons la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite compagnie, s'est servie de la nôtre ; et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver. » [VIII, 237-238]

Les laïcs dans l'Eglise aujourd'hui

TEXTES CONTEMPORAINS

Les laïcs en France aujourd'hui

En vingt ans l'Eglise qui est en France a changé de visage et ce n'est qu'un début. La pratique religieuse a baissé de moitié mais 230 000 baptisés ont pris en charge la catéchèse des enfants et des jeunes. Le nombre des prêtres est en chute libre mais des laïcs animent des communautés, des aumôneries, des conseils pastoraux, des services diocésains. Des mouvements ou organismes sont entièrement sous la responsabilité de laïcs. Pie XII avait dit : « *Les laïcs sont l'Eglise* ». Aujourd'hui des prêtres, lorsqu'ils ont des doutes sur leur propre identité en Eglise, se demandent plutôt : « Dans quelque temps, que va-t-il nous rester à faire ? ». C'est dire combien il est utile de clarifier le sens de cette évolution d'ensemble avec ses grâces et avec ses risques.

Sommes-nous peuple de Dieu ?

Le Concile Vatican II a toujours mis le tout avant la partie. C'est même l'une de ses dynamiques les plus profondes et les plus justes. L'Eglise est celle de **tous** les baptisés. La mission de chaque baptisé est celle de **toute** l'Eglise et elle lui vient du baptême et de la confirmation en Christ et non de la hiérarchie. La hiérarchie est capitale, comme le Christ-Tête, mais elle n'a de sens qu'au **service** des baptisés pour que tout le peuple de Dieu soit vraiment de Dieu. Et la hiérarchie est **du peuple**. Et chaque évêque est évêque de l'Eglise **universelle**. En tout ministère, don ou charge, n'est donné par l'Esprit que **pour** le peuple, pas pour celui qui le reçoit.

Cette dynamique a déjà produit des fruits multiples mais nous tentons sans cesse de l'étouffer au long des décennies, parce qu'elle est subversive et exigeante. Elle appelle au sérieux du baptême, à une solidarité dans la foi plus forte que les clivages sociaux, à des vies de communauté courageuses dans le témoignage rendu au Christ vivant, capable de compromettre dans le service des hommes, posant des gestes d'une communion qui relève sans ambiguïté de la foi qui nous est donnée.

Le plus généralement ce sont nos schémas de pensée qui sont à revoir et pas seulement nos fonctionnements. Il semble que nos réflexes n'ont pas suffisamment évolué sur ce point en France. Nous ne raisonnons pas encore vraiment en termes de peuple de Dieu. Voici un chantier à poursuivre. Par exemple, des milliers de laïcs sont entrés en formation permanente à travers tous nos diocèses : vont-ils se former pour eux-mêmes, en consommateurs de culture religieuse, ou vont-ils le faire **pour** ceux des baptisés qui ne se formeront jamais et **pour** leurs propres amis non croyants ou indifférents ? Etre missionnaire c'est aussi cela.

Une coresponsabilité sans ambiguïté

Par leur vie quotidienne individuelle, familiale, professionnelle, sociale, les laïcs ont un rapport au monde des plus directs. Vatican II a été très net et très explicite sur la vocation des laïcs : elle a pour objectif **et** la transformation du monde et la sanctification des personnes. Indissociablement. Après le Concile on a insisté sur le premier de ces deux termes car il paraissait plus neuf, plus ouvert. Aujourd'hui, nous risquons d'insister sur le second en oubliant le premier. Ceci est valable pour chaque laïc comme pour chaque communauté, mouvement ou groupe.

Les mouvements d'action catholique, d'éducation, de spiritualité ou les mouvements caritatifs sont tous en pleine évolution. Tous reviennent aux sources de leurs intuitions premières et cherchent comment adapter leur pédagogie aux cultures qui changent. Les charismatiques préfèrent une annonce de Jésus-Christ plus immédiate et dans un bain de prière joyeuse, mais eux aussi ont besoin de structures pour durer et pour former des chrétiens qui durent en ces temps de précarité et d'expériences passagères.

Des laïcs ou des groupes de laïcs reçoivent charge de paroisse en lien avec un prêtre plus ou moins éloigné géographiquement. Des laïcs ont en charge des secteurs clés dans la vie de l'Eglise : catéchèse, évangélisation, liturgie, caritatif, aumônerie de lycées ou d'hôpitaux, conseils pastoraux de secteur. Sans omettre une implication directe dans la gestion matérielle des biens de l'Eglise et de son fonctionnement. Et en tout cela il n'y a pas que des femmes comme jadis, mais nombre d'hommes aussi. Et en tout cela des femmes ont de plus en plus de charges réelles.

Telle est cette autre dynamique à clarifier. La vraie question pour notre Eglise n'est pas d'élargir la caste des chefs devenue clairsemée, elle est d'accroître la vitalité de **tout le peuple**. L'objet n'est pas davantage de remplacer une Eglise féodale par une Eglise libérale. Notre vocation proprement ecclésiale est de construire, par la force de l'Esprit-Saint, le Corps du Christ sur un autre modèle.

Dans ce Corps, dans ce Peuple, ce qui spécifie tel baptisé choisi par l'Esprit pour tel ministère est toujours de l'ordre de sa relation aux autres. C'est pour cela que nous n'arriverons jamais à définir un ministère par soustraction — que fait-il que les autres ne font pas ? — même si nous aurons sans cesse à reconsidérer les « tâches-signes » qui expriment le mieux tel ministère à telle époque. Remplacer une Eglise de clercs par une Eglise de laïcs n'aurait aucun sens. Aucun sens ecclésial.

A vues humaines c'est pour longtemps que notre Eglise aura beaucoup moins de prêtres. S'il ne devait en rester qu'une cinquantaine par diocèse, leur fonction serait la même : présider ensemble et avec l'évêque à la construction du Corps du Christ autour de l'Eucharistie. Et **les prêtres** ont à chercher **avec tous les laïcs** par quelles tâches signifier toujours mieux cette vie qui est celle du peuple tout entier et qui est celle-là même de Dieu.

Guy REGNIER

Secrétaire général adjoint de l'Episcopat
chargé de l'Apostolat des laïcs

L'Esprit Saint nous précède

Cette expérience ne tue pas l'espérance. « L'Esprit Saint nous précède », expression si souvent employée dans les mouvements apostoliques, trouve ici sa pleine illustration. L'Esprit n'est pas notre propriété. Il agit souvent sans nous, parfois malgré nous et au-delà de nos planifications. Il nous reste à en être les témoins et les révélateurs.

Mgr B. PANAFIEU

Mission sans frontières (p. 72)

La Mission et les laïcs... Aujourd'hui

QUESTIONS POUR NOS PARTAGES

Saint Vincent dans toutes ses entreprises et face aux besoins immédiats, urgents, a su se faire aider, établir des collaborations en vue d'une promotion des personnes et des groupes, a su transmettre à toutes les instances publiques et ecclésiales les appels perçus.

Aujourd'hui...

1. Rencontrons-nous des personnes qui s'engagent au service de gens en difficulté, avec ou sans lien avec des organismes ?
Quelle **reconnaissance**, quelle **aide**, quel **soutien** leur apportons-nous ?
2. A quels critères obéissons-nous pour choisir les personnes, les organismes avec lesquels nous **collaborons** ?
Appartenance à une foi, service de la personne, gens « valables », formation et travail avec une « élite », etc. ?
3. Qu'est-ce qui nous guide dans notre action ?
L'efficacité d'abord, au risque d'étouffer, même de façon subtile, les capacités des autres ?
Ou leur **promotion** : éveil à leurs responsabilités ?
4. Quelle connaissance avons-nous des instances efficaces existantes pour **transmettre les besoins** discernés par nous ou par d'autres ?
Comment sommes-nous **concrètement** « la voix des sans-voix » ?

Bibliographie

Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps. Gaudium et Spes.

Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps. J.Y. Calvez ;

C.A.R.S., supplément au n° 286.

Exhortation apostolique sur l'Evangelisation. Paul VI, décembre 1975.

Vocations et Mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde, vingt ans après le Concile Vatican II. Le Centurion, 1985.

L'apostolat des laïcs (l'héritage du Concile). Guy Régnier. Desclée, 1985.

Mission sans frontières. Lourdes, 1982. Le Centurion.

Les laïcs aux origines de l'Eglise. Alexandre Faivre. Le Centurion, coll. Chrétiens dans l'histoire.

Jalons pour une théologie du laïcat. Unam Sanctam. Paris, Cerf 53. Y. Congar.

Sacerdoce et laïcat devant leurs tâches d'Evangelisation. Cogitatio Fidei. Cerf 62. Y. Congar.

Dictionnaire de spiritualité. « Laïc et laïcat », tome IX (1976), coll. 79.108. Y. Congar.

Cahier vincentien, n° 6 « Les laïcs » et n° 16 « Des confréries aux équipes saint Vincent ».

a contre courant avec l'abbé Pierre (la crise, l'homme, Dieu, Emmaüs). Espace Documents. Collection « Racines ». 15, rue J.-J.-Rousseau, 25200 Montbéliard. 1985.

Lettres aux communautés, n° 109 « Des ministères de laïcs ». Mission de France

Saint Vincent de Paul 1581-1660 par Mezzadri. Desclée de Brouwer, 1985.

Béni soit Dieu, mesdames qui vous a fait la grâce de couvrir Notre Seigneur en ses pauvres membres.

QUELQUES SUGGESTIONS

pour l'utilisation des fiches vincentiennes

1. Chaque fascicule aborde un « **thème** » et comporte quatre grandes parties :
 - une **présentation générale**, soulignant le lien entre ce qu'a vécu saint Vincent et les réalités d'aujourd'hui ;
 - les **fiches elles-mêmes**, qui se veulent d'abord fidèles à ce qu'a dit et fait saint Vincent. Il s'agit d'extraits choisis en fonction du thème, avec quelques lignes de présentation ;
 - des **textes contemporains** sur le thème « aujourd'hui » ;
 - un **questionnaire** qui voudrait être une grille de réflexion et de partage, nous amenant à une remise en cause de notre vie, à la lumière de l'Évangile, lu et vécu par saint Vincent.
2. Chaque fascicule nous donne l'occasion de LIRE quelques passages choisis en saint Vincent, et ce peut être déjà d'un grand bénéfice. Chaque fascicule nous donne aussi l'occasion de nous interroger sur notre vie de chrétien et de **disciple de saint Vincent**, dans le monde d'aujourd'hui (soit dans la méditation personnelle, soit dans les échanges).
3. Pour les échanges, la lecture préalable des textes de saint Vincent paraît indispensable. Après quoi on pourra échanger sur l'un des textes, sur une des questions proposées, ou sur l'ensemble.

On remarquera dans le libellé des questions, l'insistance sur les FAITS DE VIE. C'est en partant d'un fait vécu par l'un ou l'autre que l'on aura le plus de chance de rencontrer la pensée de saint Vincent et de l'assimiler.

**Les dames regarderont les pauvres malades comme
leurs enfants desquels Dieu les a constituées mères.**

[XIII, 534]

ISBN 2-902224-21-4

ISSN 0768-1240

Biscaye Imprimeur, 22, rue du Peugue, 33000 Bordeaux. N° impr. 4703. Nov. 1985